



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**En date du 8 janvier 2024 à 19 h 00**

**Présents** : M. Franck OSSWALD, Maire ;

M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE (arrivée après l'adoption du procès-verbal du 4 décembre), M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET

**Absents excusés avec procuration** : Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER (à M. Jean-Louis GREGOIRE), M. Hubert PAYEN (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

**Absents excusés** : M. Éric LAHON et Mme Claire MAZZOCCHI

**Absent non excusé avec procuration** : Néant

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS et M. Olivier SCHMITT

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 8 janvier 2024 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

D'arrêter le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2023 – Par 18 voix pour et une abstention (M. Roberto ERNESTI)

De prendre acte de la décision du maire :

- n° 26/2023 en date du 21 décembre 2023 validant les bons de commande relatif à la modernisation de l'éclairage public communal à Saint-Julien-lès-Metz, selon les dispositions suivantes :
  - Titulaire du marché : SARL RIANI – 13 avenue de la Libération – 54750 TRIEUX
  - Type de marché : Marché à procédure adaptée – Accord cadre à bons de commande
  - Deuxième phase de travaux : réalisation des travaux d'optimisation énergétique du parc d'éclairage public dans les secteurs nord et annexe
  - Montant global arrêté à un maximum de 211 002,89 € HT
  - Durée : 12 mois non renouvelable à partir du 9 mai 2023 soit jusqu'au 8 mai 2024. La durée de validité de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commandes peuvent être émis.

1 – Concernant l'intégration du cadre d'emploi des techniciens, modification des critères et des montants du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), par 18 voix pour et une voix abstention (M. Roberto ERNESTI) :

- ❖ D'INSTAURER l'IFSE ;
- ❖ D'INSTAURER le complément indemnitaire (CIA) ;
- ❖ DE PREVOIR la possibilité du maintien, aux fonctionnaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26/1/1984 ;
- ❖ DE REVALORISER automatiquement les primes et indemnités dans les limites fixées par les textes de référence,
- ❖ D'ABROGER la délibération n° 2023-10-1 du 9 octobre 2023 concernant le régime indemnitaire ;
- ❖ D'INSCRIRE chaque année au budget, les crédits correspondants calculés dans les limites fixées par les textes de référence.

2 – Concernant la chasse communale – Définition de la consistance du lot – Mise à prix du lot – Mode de mise en location – Modalités de publicité – Arrêt du cahier des charges, par 14 voix pour et 5 abstentions (Mmes Catherine ALBERT, Françoise LOUIS-EVRARD, Manon REYEN et MM. Christophe PREVOST et Roberto ERNESTI) :

- ❖ DE FIXER à 153 ha 21 a et 65 ca la contenance des terrains à soumettre à la location après déduction des réserves réceptionnées au 23 septembre 2023 :
- ❖ GFA Grimont : 29 ha 23 a et 62 ca
- ❖ GFA Grimont : 04 a 01 ca
- ❖ VIRGILI Antoine : 33 ha 97 a et 74 ca
- ❖ MINOUX Jeannine : 22 ha 15 a et 36 ca
  
- ❖ DE N'AJOUTER aucune clause particulière,
  
- ❖ DE RECOURIR à la procédure d'appel d'offres pour le mode de mise en location et de choisir les critères à appliquer comme suit : Proximité : 20 points – Références cynégétiques : 30 points – Expérience en termes de gestion des nuisibles : 20 points – Actions proposées contre les dégâts de gibier : 20 points – Prix : 10 points.
  
- ❖ DE PROCEDER à une publicité et à un affichage et de fixer au 20 février 2024 à 17h00 la date limite de dépôt des dossiers de candidatures à l'appel d'offres
  
- ❖ DE FIXER la mise à prix à 1 300 €.

3 – Le point n° 3 concernant le versement d'une subvention pour la gestion de la population féline avec l'APEE – Association Protectrice de l'environnement et des Equidés est reporté.

4 – Concernant l'approbation du rapport définitif de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) portant évaluation des charges transférées suite à l'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny pour l'année 2023, par 14 voix pour et 5 abstentions (M. Franck OSSWALD, Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Maria MARQUES et M. Michel FROTTIER) :

- ❖ D'APPROUVER le rapport définitif 2023 de la CLECT évaluant les charges transférées par la commune de Lorry-Mardigny à Metz-Métropole,
- ❖ D'AUTORISER en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

La séance est levée à 19 heures et 30 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 9 janvier 2024

Le Maire  
Franck OSSWALD

